

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	25

Numéro Délibération	54/2026
Mise en ligne le	17/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2026

Objet de la délibération

Domaine et Patrimoine - Exposition au sein de la Maison Serre - Convention de dépôt d'objets et de documents anciens relatifs à l'époque napoléonienne - M. Matthieu TURBE-BION – Adoption d'un modèle et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Pascale LOCK-JEANJEAN - M. Jean IBANEZ - Mme Christine OLIVA - Mme Maud DUPUIS - M. Jérémy GARCIA - Mme Géraldine GROLIER - M. François BATOCHE - M. Raymond HAREL - Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS - Mme Catherine ITIER - M. Laurent TEISSIER - Mme Sylvie COSTA - M. Julien BERETTI - Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO - M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY - Mme Laurence BOISVILLE - M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL - Mme Anne-Laure ITIER
Représentés M. Laurent VIDAL pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Max RASCALOU pouvoir à Mme Pascale LOCK-JEANJEAN / M. Xavier COMBETTES pouvoir à Mme Sylvie COSTA / Mme Christelle MUSICCO pouvoir à M. Julien BERETTI
Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Catherine ITIER

Madame Pascale LOCK-JEANJEAN présente l'affaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le modèle de convention de dépôt d'objets et de documents anciens relatif à la constitution d'un fonds patrimonial au sein de la Maison Serre, tel que joint aux présentes ;

Vu la liste descriptive et estimative des objets susceptibles d'être déposés, annexée aux présentes, pour une valeur totale maximale d'assurance de 104 280 € ;

Considérant que la commune de Vendargues conduit un projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Serre, édifice patrimonial du début du XIXe siècle, construit sur l'emplacement de la maison natale du général Pierre Berthezène ;

Considérant que dans ce cadre, la commune souhaite constituer une exposition municipale permanente dédiée à la mémoire des lieux et à l'histoire napoléonienne ;

Considérant que Monsieur Matthieu TURBE-BION, membre du Souvenir Napoléonien en Région Languedoc-Roussillon, créateur de costumes historiques et collectionneur privé, est propriétaire d'un ensemble d'objets et documents anciens relatifs à cette période, susceptibles de faire l'objet d'un dépôt à titre gratuit en vue de leur valorisation culturelle ;

Considérant que le dépôt envisagé s'inscrit dans le cadre d'une convention précisant notamment les conditions de conservation, de sécurité, d'assurance et de restitution des biens ;

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

Considérant qu'à ce stade du projet, les modalités précises d'exposition (vitrines sur mesure, plan d'accrochage, sélection finale des pièces) ne sont pas encore définitivement arrêtées ;

Considérant qu'il convient dès lors d'adopter un modèle de convention permettant de fixer le cadre juridique du dépôt, tout en autorisant l'exécutif à en arrêter ultérieurement les éléments définitifs dans un cadre strictement ainsi précisé ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le modèle de convention de dépôt d'objets et de documents anciens relatifs à l'époque napoléonienne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- de préciser que cette convention présente un caractère prévisionnel et cadre, la liste définitive des objets et documents déposés étant arrêtée ultérieurement, en fonction des conditions matérielles d'exposition (vitrines, sécurisation) et du projet muséographique (plan d'accrochage et de mise en valeur du fonds) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à arrêter la liste définitive des biens déposés, à compléter et à signer la convention correspondante, dans la double limite suivante :
 - o les biens retenus devront être compris dans la liste annexée à la présente délibération ;
 - o la valeur totale d'assurance des biens effectivement déposés ne pourra excéder la valeur maximale de 104 280 € ;
- de préciser que toute modification substantielle sortant de ce cadre (extension du périmètre des biens ou dépassement de la valeur d'assurance) devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à son exécution.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 29

Le Maire,

Guy LAURET.

La Secrétaire de séance,

Catherine ITIER.